



B.P. 6278



N° 443

METFP-ET/

Conakry, le 22 SEP. 2017

LE MINISTRE

A

Monsieur Habib Hann

Conakry-République de Guinée

Objet : Présidence du CNP Guinée

Monsieur,

Nous sommes saisis par plusieurs interlocuteurs de leur confusion à propos des instances dirigeantes du Conseil National du Patronat Guinéen (CNP-G).

Nous avons nous-même constaté que vous utilisez régulièrement le titre de « Président » du CNP-G au même titre que Monsieur Ansoumane Kaba, Président officiellement reconnu par l'Organisation Internationale des Employeurs et la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (courriers ci-joints).

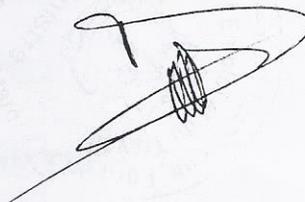
Vous comprendrez que notre département ne saurait cautionner une telle confusion auprès de l'opinion publique et de nos partenaires dès l'instant où les deux instances précitées, et dont le CNP-G est membre, nous ont clairement désigné les instances qu'elles considèrent comme légitimes.

C'est pour cette raison que, tout en affirmant votre droit à constituer l'organisation patronale de votre choix, nous nous voyons contraints de vous rappeler qu'en ce qui concerne notre département et toutes les activités relatives au dialogue social tripartite, le CNP-G est dirigé par Monsieur Ansoumane Kaba.

En foi de quoi nous adresseront copie de la présente à l'ensemble de nos partenaires publics et privés pour servir et valoir ce que de droit.

Convaincus que vous saurez trouver les voies et moyens de rétablir la cohésion au sein de votre organisation, nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations distinguées.

Damantang Albert Camara



CC:

- CNP Guinée
- Partenaires sociaux
- APIP
- Départements ministériels